



Gardes d'enfant/caducité

Par **Fernand88**, le **29/01/2015 à 18:14**

Bonjour, depuis juin 2014 j'ai décidé avec mon avocat de saisir le JAF pour avoir une garde exclusive de ma fille de 4 ans. J'ai eu une date en janvier 2015. La veille de cette date mon avocat m'affirme que le dossier fera l'objet d'un renvoi car l'avocat adverse souhaiterait déposer des conclusions et devant produire des pièces justificatives. Dès qu'il aura ces pièces et la nouvelle date d'audience il me les communiquera. Le lendemain matin l'audience devant le JAF a bien eu lieu, et en plus l'affaire est rendue caduque "CADUCITÉ". L'avocat adverse et mon ex-compagne étaient bien au rendez-vous. Mon avocat m'affirme que l'avocat adverse a répondu à 5h30 du matin au mail de mon avocat la veille à 17h30 qu'il ne voulait pas reporter. Moi mon avocat m'affirme que c'est bien lui qui a voulu reporter car il n'a pas donné de conclusions donc elle en a conclu que se sera un renvoi à une date. Moi en aucun cas j'ai été informé que le dossier voulait être repoussé. En bref histoire confuse je ne sais pas quoi faire svppp. En plus de ça je me suis un peu énervé et mon avocat qui lui-même m'a proposé l'aide juridictionnelle maintenant me dit en fait je ne la prend plus au bout de 6 mois non pas parce qu'elle a été refusée mais parce que monsieur je me suis un peu énervé. Aidez-moi que me conseillez-vous svpp je connais pas les lois. merci. Et désolé pour toutes ces fautes d'orthographe. Cordialement